



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022**

**N° 2022-035**

**Finances – Création d'un nouveau budget annexe pour  
le projet de pôle santé - Approbation et autorisation de  
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21  
Présents : 18  
Votants : 21

**Excusés :**

Jean-Marc MASSE, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON.

**Pouvoirs :**

Jean-Marc MASSE à Éric DODET.  
Bruno GUITTARD à Charline MARTINEAU.  
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.

**Secrétaire auxiliaire :** Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge LEBRUN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un budget annexe a été créé pour gérer l'opération urbaine « La Couture » par délibération du 4 juillet 2011, sous la dénomination « Budget annexe de la Couture ».

Depuis 2011, le projet d'aménagement urbain prévu par la commune a évolué pour aboutir récemment à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire en concertation avec les professionnels de santé de la commune.

Compte-tenu des spécificités comptables inhérentes à cette opération et dans un souci de transparence, il convient de créer un nouveau budget spécifiques sous la nomenclature M14.

Ce budget annexe aura pour désignation : « Budget annexe Pôle Santé » et pour objet : « la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ainsi que les aménagements de la RD2152 et de parkings afférant à cette opération. »

Les informations relatives à ce nouveau budget seront transmises aux services de la DGFIP pour immatriculation auprès des différents organismes concernés.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la création d'un budget annexe dénommé « Budget annexe Pôle Santé » ayant pour objet « la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ainsi que les aménagements de la RD2152 et de parkings attachés à cette opération. » ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 10 mai 2022*



Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale adjointe,

Adeline BOIZARD.